



DÉPARTEMENT  
PYRENEES-ORIENTALES

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE

Élection du Président et des  
Vice-Présidents

ARRONDISSEMENT  
CERET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VALLESPIR

Effectif du conseil  
35

# PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril à 18 heures 30 minutes, en application des dispositions du chapitre II du Titre II du Livre 1<sup>er</sup> de la deuxième partie relatives aux maires et aux adjoints par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de l'établissement public de coopération intercommunale du Haut Vallespir.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

M CO Thierry	Mme DHENRY Karine	Mme MAISON Jeanne
M CORCOY Jean-Marie	Mme GRAVE Anne-Marie	Mme BERNICOT Evelyne
Mme COSTA Marie	M MOLAS Jérôme	M DONZÉ Eric
M DEPERROIS Frédéric	M PLANAS David	M PLANES Georges
Mme DI FRANCESCO Agnès	Mme PUJOLAR Maryline	M METIVIER Guy
Mme DUNYACH Michelle	M CHRYSOSTOME Antoine	M JUANOLA Philippe
Mme HERBAIN Danielle	M PEDROT Patrick	Mme MAUGUIN BOHER Martine
M LLAURENSY Alain	M BAUX Daniel	
Mme PUIG Nadia	Mme JUANOLE Gisèle	
Mme PARQUIN Isabelle	M CERVANTES Guillaume	
M REYNAL Alexandre	Mme MACABIES Marie-José	
M AZEMA Pierre	M GOURGUES Jean-Marie	
Mme BLOT-DIUMENGE Marie-Pierre	M DORANDEU Patrick	
M CASSO Philippe	M FERRER Claude	

Absents (préciser s'ils sont excusés): .....

## 1. Installation des délégués syndicaux (ou conseillers communautaires)

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme JUANOLE Gisèle, doyenne, (en application de l'article L. 2122-17 ou L. 2122-8 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M PLANAS David a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

## 2. Élection du président

### 2.1. Présidence de l'assemblée

Mme JUANOLE Gisèle, conseillère la plus âgée des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré les conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le **président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire**. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- Mme MACABIES Marie-José .....
- Mme BLOT-DIUMENGE Marie-Pierre.....

### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président de la séance qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0	zéro
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35	trente-cinq
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....	1	un
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1	un
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	33	trente - trois
f. Majorité absolue <sup>1</sup> .....	17	dix-sept

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FERRER Claude	33	Trente-trois
.....	.....	.....
.....	.....	.....

### 2.7. Proclamation de l'élection du président

M FERRER Claude a été proclamé **président** et a été immédiatement installé.

## 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M FERRER Claude élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20% arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de quinze (15) vice-présidents au maximum. Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité, a fixé à dix (10) le nombre des vice-présidents du groupement.

### 3.1. Élection du premier vice-président

#### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0	zéro
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35	trente-cinq
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....	4	quatre
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0	zéro
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	31	trente-et-un
f. Majorité absolue .....	16	seize

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PLANAS David	31	Trente-et-un
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### 3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. PLANAS David a été proclamé **premier vice-président** et immédiatement installé.

<sup>1</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

### 3.2. Élection du deuxième vice-président

#### **3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0	zéro
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35	trente-cinq
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....	6	six
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	2	deux
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] .....	27	vingt-sept
f. Majorité absolue .....	14	quatorze

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DONZÉ Eric	27	Vingt-sept
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### **3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

M. DONZÉ Eric a été proclamé **deuxième vice-président** et immédiatement installé.

### 3.3. Élection du troisième vice-président

#### **3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0	zéro
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35	trente-cinq
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....	7	sept
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0	zéro
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] .....	28	vingt-huit
f. Majorité absolue .....	15	quinze

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BAUX Daniel	27	Vingt-sept
CORCOY Jean-Marie	1	Un
.....	.....	.....

#### **3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

M. BAUX Daniel a été proclamé **troisième vice-président** et immédiatement installé.

### 3.4. Élection du quatrième vice-président

#### **3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0	zéro
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35	trente-cinq
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....	6	six
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1	un
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] .....	28	vingt-huit
f. Majorité absolue .....	15	quinze

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CERVANTES Guillaume	28	Vingt-huit
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### **3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

M. CERVANTES Guillaume a été proclamé **quatrième vice-président** et immédiatement installé.

### 3.5. Élection du cinquième vice-président

#### 3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0	zéro
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35	trente-cinq
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....	4	quatre
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	8	huit
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	23	vingt-trois
f. Majorité absolue .....	12	douze

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AZEMA Pierre	1	Un
COSTA Marie	2	Deux
MAUGUIN-BOHER Martine	1	Un
REYNAL Alexandre	19	Dix-neuf

#### 3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. REYNAL Alexandre a été proclamé **cinquième vice-président** et immédiatement installé.

### 3.6. Élection du sixième vice-président

#### 3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0	zéro
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35	trente-cinq
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....	5	cing
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1	un
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	29	vingt-neuf
f. Majorité absolue .....	15	quinze

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHRYSOSTOME Antoine	29	Vingt-neuf

#### 3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. CHRYSOSTOME Antoine a été proclamé **sixième vice-président** et immédiatement installé.

### 3.7. Élection du septième vice-président

#### 3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0	zéro
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35	trente-cinq
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....	6	six
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0	zéro
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	29	vingt-neuf
f. Majorité absolue .....	16	seize

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HERBAIN Danielle	1	Un
JUANOLE Gisèle	28	Vingt-huit

#### 3.7.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Mme JUANOLE Gisèle a été proclamée **septième vice-présidente** et immédiatement installée.



**3.8. Élection du huitième vice-président**

**3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0	zéro
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35	trente-cinq
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....	4	quatre
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0	zéro
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] .....	31	trente-et-un
f. Majorité absolue .....	16	seize

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JUANOLA Philippe	31	Trente-et-un
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.8.2. Proclamation de l'élection du huitième vice-président**

M. JUANOLA Philippe a été proclamé **huitième vice-président** et immédiatement installé.

**3.9. Élection du neuvième vice-président**

**3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0	zéro
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35	trente-cinq
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....	8	huit
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0	zéro
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] .....	27	vingt-sept
f. Majorité absolue .....	14	quatorze

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MACABIES Marie-José	27	Vingt-sept
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.9.2. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président**

Mme MACABIES Marie-José a été proclamée **neuvième vice-présidente** et immédiatement installée.

**3.10. Élection du dixième vice-président**

**3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0	zéro
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35	trente-cinq
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....	7	sept
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	2	deux
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] .....	26	vingt-six
f. Majorité absolue .....	14	quatorze

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOLAS Jérôme	26	Vingt-six
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.10.2. Proclamation de l'élection du dixième vice-président**

M. MOLAS Jérôme a été proclamé **dixième vice-président** et immédiatement installé.

**4. Élection des membres du bureau**

**4.1 Élection du membre du bureau n°1**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

**4.1.1 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .... 0 zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 35 trente-cinq
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0 zéro
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0 zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 35 trente-cinq
- f. Majorité absolue ..... 18 dix-huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COSTA Marie	35	Trente-cinq
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.1.2 Proclamation de l'élection du membre du bureau n°1**

Mme COSTA Marie a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

**4.2 Élection du membre du bureau n°2**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

**4.2.1 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .... 0 zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 35 trente-cinq
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0 zéro
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0 zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 35 trente-cinq
- f. Majorité absolue ..... 18 dix-huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PEDROT Patrick	35	Trente-cinq
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.2.2 Proclamation de l'élection du membre du bureau n°2**

Mme PEDROT Patrick a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

**4.3 Élection du membre du bureau n°3**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

**4.3.1 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .... 0 zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 35 trente-cinq
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0 zéro
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0 zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 35 trente-cinq
- f. Majorité absolue ..... 18 dix-huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GOURGUES Jean-Marie	35	Trente-cinq
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### 4.3.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°3

M GOURGUES Jean-Marie a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

#### 4.4 Élection du membre du bureau n°4

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

##### 4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ....	0	zéro
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35	trente-cinq
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	0	zéro
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0	zéro
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	35	trente-cinq
f. Majorité absolue .....	18	dix-huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
METIVIER Guy	35	Trente-cinq
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### 4.4.2 Proclamation de l'élection du membre du bureau n°4

M METIVIER Guy a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

#### 4.5 Élection du membre du bureau n°5

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

##### 4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ....	0	zéro
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35	trente-cinq
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	0	zéro
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0	zéro
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	35	trente-cinq
f. Majorité absolue .....	18	dix-huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAUGUIN BOHER Martine	35	Trente-cinq
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### 4.5.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°5

Mme MAUGUIN BOHER Martine a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

